

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0037204

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2E31 Société : AD2039
 Actif Pensionné(e) Autre : AD2039
 Nom & Prénom : KHALIL MARRAIS
 Date de naissance : 20/01/1966
 Adresse : Abidjan
 Tél. : 0613347050 Total des frais engagés : 693,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / 29 NOV 2022

Nom et prénom du malade : MOUSSA MARRAIS Age : 53

Lien de parenté : Lui-même Docteur MEDECINE GENERALE

Docteur Malika ENNAI

MEDECINE GENERALE

Capital Center, Entrée B - 6e étage

Conjoint Enfant

Gendre Fille Fille + RE.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Pathologie

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 27/11/22

Signature de l'adhérent(e) : MARRAIS

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 NOV 2022	Ca		200,00 101	Docteur Malika ENNA MEDENNA GENERA lital Center Entrée B - N vap Anesth - C... 1000

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE LEMERIEU Noureddine Ibra 122 Avenue en Pharmacie Casa Dr. Abdalmoumen Casa 30000 Casablanca - 96 05 70	29/11/22	423,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Malika ENNABIL

MEDECINE GENERALE

D.I.U Nutrition
D.I.U Echographie



29 NOV 2022

الدكتورة مليكة النبيل

الطب العام

التغذية
الفحص بالصدى

Mousaïd Nafiss

19/80
x3

- Flagyl 500

1 cp Nef
500

82,10
x3

- Inexium 20 mg

1 - 0 -

pas de cp

1a-2 cp 3 x 15

123,20

311. Tel: 05 22 86 05 70
Bd. Abdelmoumen
Noureddine
Capital Center
Boulevard Anoual Casablanca

Docteur Malika ENNABIL
MEDECINE GENERALE
Capital Center, Entrée B - N
Boulevard Anoual - Casablanca

⌚ 05 22 25 02 45

ملتقى شارع أنوال/عبد المؤمن عمارنة أنوال كبتال سنتر 203 المدخل B الطابق الأول الشقة رقم 1 - الدار البيضاء
Angle Bd. Anoual / Abdelmoumen Rés. Anoual Capital Center 203 Porte B, 1er Etage Appt. N°1 Casablanca



17,50